

Objet : Grilles de débordement pour goulotte – Piscine intercommunale de PRADES – PRO POOL 66.

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

VU les propositions reçues de l'entreprise PRO POOL 66 pour les travaux de mise en place de grilles de débordement de caniveau à la piscine intercommunale de PRADES.

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux ;

DECIDE

Article 1 : de confier à l'entreprise PRO POOL 66 sise 81, route de Manrell, 66480 MAUREILLAS LAS ILLAS, les travaux de mise en place de grilles de débordement pour goulotte, pour un montant total de 7 611.00€ H.T. soit 9 133.20 € T.T.C.

Article 2 : Les paiements pourront se faire au fur et à mesure de l'avancement des travaux, ou selon les conditions indiquées au devis.

Article 3 : Dit que les dépenses seront inscrites et imputées au budget de l'exercice correspondant.

Article 4 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 4 février 2025

Le Président,

Jean Louis JALLAT.



Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le **07/02/2025**

ID : 066-200049211-20250207-DC202520-AU



Propool

EI EYNARD Julien
Entrepreneur individuel
81 Route de Manrell
66480 Maureillas-las-Illas France
Mob. : 0675951686 - E-mail : contact@propool.fr - www.propool.fr

SIRET : 81134971100036 - SIREN : 811349711 - TVA intra com. : FR15811349711 -
 Paiement de la TVA sur encaissement - RCS : April QBE N°0085269/1941 perpignan -
Code APE : 4399D




Communauté de communes conflent canigo
Hotel de ville
Rte de RIA
66500 Prades
FRANCE

DEVIS

Référence : Devis-2025-000012
Type d'opération : Livraison de biens
Titre : Grille pour débordement
Date : 24/01/2025
Validité : 30 jours - 23/02/2025

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant net HT	Taux TVA
Grille de débordement pour goulotte Grille de marque EMCO Type de grille 723 hauteur: 25mm longueur: 22mm Largeur: 345mm coloris: Blanc semblable RAL 9010 Posée par nos soins	43.00	MI	177,00 €	7 611,00 €	20.00%


Le Président,
Jean-Louis JALLAT

04 FEV. 2025

Taux	Total HT	Montant TVA
20.00 %	7 611,00 €	1 522,20 €

Total HT	7 611,00 €
TVA	1 522,20 €
Total TTC	9 133,20 €
Net à payer	9 133,20 €

Coordonnées bancaires - BIC : CEPAFRPP348

IBAN : FR7613485008000800958251558

Si aucune solution amiable n'est trouvée en cas de litige, vous pouvez soumettre le différent au médiateur de la consommation (<https://www.economie.gouv.fr/mediation-consoliste-des-mediateurs-references>)

A défaut de résolution, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de Perpignan.

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale.

TVA autoliquidée art. 283 du CGI.

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-10 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros